

Un Fashion Pact... sans impact

Sophie Massieu - 27 Août 2019 - 629 mots - 0 Intervenants

ARTICLE

INITIATIVES RSE-ESG - RSE-ESG



Une trentaine de groupes du secteur de la mode, réunissant près de 150 marques - de Chanel à La Redoute, en passant par les distributeurs comme les Galeries Lafayette - ont annoncé le 26 août à l'occasion du G7 plusieurs engagements visant à réduire leur impact environnemental. Mais en l'état, cela s'apparente à de l'affichage sans réelle portée. Décryptage.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE Fabrication de textiles

"C'est un peu le sketch du fakir, de Pierre Dac et Francis Blanche... Les entreprises peuvent le faire... Elles peuvent le faire... Mais on est là devant une caricature de la confiance en la sphère privée", estime Dominique Potier, député Nouvelle Gauche et père de la loi sur le devoir de vigilance. De son côté, Nayla Ajaltouni, coordinatrice du collectif Éthique sur l'étiquette, dénonce "un retour à la mode des années 90, l'époque des engagements... sans engagement".

Celui pris le 26 août dernier au cours du G7, par des groupes de mode de réduire leur impact sur l'environnement peine à convaincre. Or, il y a urgence. La production de coton est responsable de 22 % de l'utilisation des pesticides dans le monde. 500 000 tonnes de microfibres plastique qui se trouvent aujourd'hui dans les océans proviennent de l'industrie textile. Et cette industrie génère 1,2 milliard de tonnes de CO2 par an, davantage que le transport aérien et maritime réunis.

Des engagements à la carte

Leur texte, le *Fashion Pact*, dit vouloir atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050, en se basant sur les Science Based Targets (SBT). Pour y parvenir, les multinationales se proposent à elles-mêmes des engagements à la carte : compenser les émissions en soutenant la reforestation, s'approvisionner de façon durable, ou encore n'utiliser que de l'énergie renouvelable sur la chaîne d'approvisionnement. "On assiste à une généralisation du pick and chose, commente Nayla Ajaltouni. Les entreprises choisissent ce sur quoi elles s'engagent, en fonction aussi du retour sur investissement en matière de communication... C'est très inquiétant".

En cas d'échec, le Fashion Pact ne prévoit évidemment aucune sanction. Cela tient sans doute à sa genèse. En mai dernier, Emmanuel Macron a confié à François-Henri Pinault, patron de Kering, la charge de coaliser des entreprises sur ce sujet afin que, durant le G7, elles proposent des engagements communs en matière de développement durable. "Mais les engagements volontaires comme ça, ça ne marche pas! L'effondrement du Rana Plaza en 2013 au Bangladesh s'est produit après 20 ans de codes de conduite, de chartes éthiques...", déplore Nayla Ajaltouni.

(Très) mauvais élèves

Autre reproche fait à ce texte : l'absence totale de référence au champ social, alors même que c'est une industrie à forte intensité de main-d'œuvre.

Or, en février dernier, 6 ONG avaient déjà établi dans un rapport sur les plans de vigilance que le secteur de la mode était l'un des plus mauvais élèves en matière d'application de la loi de mars 2017 sur le devoir de vigilance. Pour Dominique Potier, il faudrait pourtant qu'elles commencent par ... respecter la loi.

Changement de modèle

Autre élément indispensable pour que ces engagements deviennent réalité, selon lui, que les efforts des entreprises soient soutenus par ceux des pouvoirs publics : "pour des raisons éthiques et commerciales, les entreprises vont devoir bouger. Mais elles ne le feront pas sans des outils de contrainte et d'évaluation portés par la puissance publique".

Plus fondamentalement encore, tant que les entreprises ne changeront pas de modèle, elles ne réduiront pas leur impact. Et les interlocuteurs de RSEDATANEWS de pointer, tous deux, le gros écart entre cette bonne volonté affichée et les publicités des mêmes marques qui invitent, toujours, à la surconsommation. Fin de la surproduction, valorisation des ressources, relocalisation des productions, respect des droits humains et sociaux... leur paraissent être la condition *sine qua non* de l'efficacité de leurs engagements.

Et Dominique Potier de conclure : "l'avenir est dans le dialogue entre la puissance transformatrice des entreprises et la puissance régulatrice de l'État".

POUR APPROFONDIR LE SUJET

Voir la fiche KERING

Voir la fiche ETAT FRANCAIS

05/06/2019 Voir l'article Devoir de vigilance : Meeschaert Asset Management interpelle H&M

28/05/2019 Voir l'article Devoir de vigilance : présentation d'une étude de l'association EdH

22/05/2019 Voir l'article EpE dévoile sa stratégie pour une neutralité carbone en 2050

03/04/2019 Voir l'article Dominique Potier : "la loi sur le devoir de vigilance est une survivante de l'alternance"

21/02/2019 Voir l'article Devoir de vigilance : 2 ans après la loi, un constat sévère (ONG)

08/10/2018 Voir l'article Neutralité carbone des entreprises : le grand flou de la compensation

10/05/2018 Voir l'article Comptabilité durable : 10 après sa création, quel bilan ?

15/03/2018 Voir l'article Science Based Targets : l'impossible mesure des émissions du Scope 3 ?

03/12/2017 Voir l'article Coton : vers quels labels se tournent les entreprises françaises engagées ?

CONTINUER LA LECTURE

ACHATS RESPONSABLES - SUPPLY-CHAIN

Alexandra Palt : "la responsabilité vient avec la puissance" (L'Oreal)

Achats responsables : un livre blanc pour les encourager (RFAR)

SOCIAL - RESSOURCES HUMAINES - RH

SMCP nomme une nouvelle directrice des ressources humaines et RSE

Une matinée d'échange sur le droit à l'erreur en entreprise

France Télécom : une affaire de cette ampleur reste possible

© RSEDATANEWS - tous droits réservés



Contenus protégés par le droit d'auteur - redistribution soumise à autorisation

Voir nos conditions générales d'utilisation: <https://www.rsedataneWS.net/article/article-about-info-conditions-generales-dutilisation-et-dabonnement-20170315-114>

Abonnés, pour reproduire nos contenus : <https://www.rsedataneWS.net/article/article-about-reprendre-nos-contenus-sur-vos-supports-20170409-138>